

[Sleeve Label]

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

**NUFARM
BOOST^{MD} HERBICIDE**

Granulés mouillables à 75 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPELEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF :

Thifensulfuron-méthyle ... 50%
Tribénuron-méthyle ... 25 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : **30377** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET : (5 – vrac) grammes

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3 1-800-868-
5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

BOOST est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes ainsi que des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre. NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les urgences concernant la santé et l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur l'utilisation du produit, Nufarm Agriculture inc., 1-800-868-5444.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. Pour plus d'informations, voir la

brochure ci-jointe.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

[Booklet]

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

**NUFARM
BOOST^{MD} HERBICIDE**

Granulés mouillables à 75 %

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE, AINSI QUE SUR LES PLANTULES ET PEUPELEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

COMMERCIAL (USAGE AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF :

Thifensulfuron-méthyle 50 %

Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT : CONTIENT LES ALLERGÈNES LAIT ET SULFITES

N° D'HOMOLOGATION : **30377** LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRETCI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3 1-800-868-
5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

BOOST est une marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

MISES EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes ainsi que des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application et lors des activités de nettoyage et de réparation. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation. Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Irrite les yeux et la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Suivre scrupuleusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car les résidus du réservoir de pulvérisation pourraient endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT DONT L'EMPLOI AVEC **LE NUFARM BOOST HERBICIDE** EST HOMOLOGUÉ.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le NUFARM BOOST HERBICIDE est recommandé pour la suppression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, d'hiver ou dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** est un herbicide sous forme de granulés mouillables dans l'eau renfermant 75 % de matière active. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** doit être mélangé avec de l'eau et un surfactant recommandé, et la solution pulvérisée à la volée d'une façon uniforme. L'herbicide est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

Le NUFARM BOOST HERBICIDE DOIT être appliqué avec un surfactant recommandé sur la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée. Les surfactants recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF*, CITOWETT* PLUS et LIBERATE.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action du **NUFARM BOOST HERBICIDE** en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes

visées. Consulter la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit. **Le NUFARM BOOST HERBICIDE** arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Attendre deux mois après une application du **NUFARM BOOST HERBICIDE** avant d'ensemencer le champ avec les cultures suivantes: canola, lin, lentilles et luzerne. Toute culture peut être semée dans l'année suivant l'utilisation de **NUFARM BOOST HERBICIDE**. Un contenant de 320 g de l'Herbicide NUFARM BOOST traite 16 ha.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À LIRE AVANT L'UTILISATION

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.
- Suivre soigneusement les directives de nettoyage du pulvérisateur car le résidu du mélange dans le réservoir peut endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps ou l'avoine.

REPLANTATION DES AUTRES CULTURES :

Directives concernant la rotation des cultures :

Intervalle minimum	Culture
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année suivante	Toutes les cultures

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :

On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :

N'utiliser **le NUFARM BOOST HERBICIDE** que sur les variétés présentement enregistrées courantes de blé (blé de printemps et blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de la **NUFARM AGRICULTURE INC.** sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. **NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.**

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas utiliser sur des sols très variables comportant de grandes zones graveleuses ou sableuses, des buttes érodées par le vent ou des dépôts de calcium.
- Ne pas utiliser la terre provenant des champs traités sur les pelouses, dans les jardins ou comme remblai.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est homologué.
- Utiliser seulement de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du **NUFARM BOOST HERBICIDE** et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 20 grammes/hectare de **NUFARM BOOST HERBICIDE** par année.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pulvériser uniformément à l'aide d'un équipement terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration d'au moins 50 mailles (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée.

L'agitation continue est requise pour maintenir le **NUFARM BOOST HERBICIDE** en suspension. Appliquer uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires

d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur. Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones Tampons de Pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un :		
	Habitat aquatique d'une profondeur de :		Habitat terrestre
	Moins de 1m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	1	0	15

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MÉLANGES EN CUVE :

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve

divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), ORGE DE PRINTEMPS ET AVOINE

NUFARM BOOST HERBICIDE	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 ^e feuille et de la feuille étendard (avant l'épiaison) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance des mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS, LIBERATE ou ENHANCE^{MD} NUFARM	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE, puis ajouter l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES amarante à racine rouge/bourse-à-pasteur/colza spontané ¹ /chénopode blanc/crépis des toits/kochia à balais/moutarde des champs/nellie paniculée/ortie royale/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron ² /sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sarrasin de Tartarie/séneçon vulgaire/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne ³ /tabouret des champs/tournesol spontané	
Notes ¹ Le NUFARM BOOST HERBICIDE seul ne supprimera pas le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*). ² Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement. ³ Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.	

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs⁴/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/gaillet grateron (1-3 verticilles)/laiteron des champs⁴/linaire vulgaire⁵/mauve négligée⁶/matricaire inodore

Notes

⁴ Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

⁵ Appliquer lorsque les plants de linaire ont au maximum 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe nécessite un programme comprenant un sarclage fréquent, en plus d'un traitement chimique.

⁶ Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. Le **NUFARM BOOST HERBICIDE** provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

NOTE : S'il pleut moins de 4 heures suivant l'application du **NUFARM BOOST HERBICIDE**, la suppression des mauvaises herbes sera moins efficace.

NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 ^e feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
MCPA amine ou ester 500	0,7 à 1,1 litre/hectare (350 à 560 grammes d'équivalent acide/hectare)
OU	
MCPA Ester 500	0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare)
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter MCPA, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoissant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR LE NUFARM BOOST HERBICIDE
+ MCPA À RAISON DE 0,7 À 1,1 L/HA**

amarante à racine rouge/ansérine de Russie²/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané/chénopode blanc/fausse herbe à poux²/grande herbe à poux²/kochia à balais²/laitue scariote/lampourde glouteron²/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux²/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron³/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne¹/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée

**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR LE NUFARM BOOST HERBICIDE
+ MCPA ESTER 500 À RAISON DE 0,56 L/HA**

Mauvaises herbes supprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** ainsi que le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield) (stade 2 à 4 feuilles)

Notes

¹ Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés.

² Utiliser au moins 400 grammes d'ingrédient actif MCPA par hectare.

³ Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs⁴/érodium cicutaire (2-6 feuilles)/laiteron des champs⁴/mauve négligée⁵/matricaire inodore (MCPA ester seulement)

Notes

⁴ Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Une seule application inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

⁵ Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. Le **NUFARM BOOST HERBICIDE** + MCPA provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

NOTE : S'assurer que le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter MCPA.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS

NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D AMINE ou ESTER

ENDROIT : Aucune restriction

CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver) et orge de printemps seulement. NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 ^e feuille et tout juste avant l'apparition de la feuille étendard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Choisissez l'un des produits suivants :	
1) 2,4-D amine 500	0,84 à 1,1 litre/hectare
2) 2,4-D ester LV700	0,6 à 0,8 litre/hectare
3) 2,4-D ester LV600	0,7 à 0,9 litre/hectare
4) Équivalent acide = 420 à 550 g matière active/ha	
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 litres/1000 litres solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter 2,4-D, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoissant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES amarante à racine rouge/ansérine de Russie/bardanes (jeunes pousses)/bourse-à-pasteur/canola spontané²/chénopode blanc/érodium ciculaire (2-6 feuilles) (2,4-D ester seulement)/fausse herbe à poux/grande herbe à poux/kochia à balais/laitue scariole/lampourde glouteron/moutarde de l'Inde/moutarde des champs/neslie paniculée/ortie royale/petite herbe à poux/plantain (commun)/radis sauvage/renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)/renouée liseron³/sagesse-des-chirurgiens/saponaire des vaches/sisymbre élevé/soude roulante/spargoute des champs/stellaire moyenne¹/tabouret des champs/vélar d'Orient/vélar fausse giroflée Notes ¹ Appliquer lorsque la stellaire moyenne est jeune (1 à 6 feuilles) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les plants qui pousseront après l'application ne seront pas supprimés. ² Pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield), consulter l'étiquette de 2,4-D pour connaître les doses d'emploi appropriées. ³ Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.	

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

chardon des champs⁴/laiteron des champs⁴/linaire vulgaire/mauve négligée⁵/matricaire inodore (2,4-D ester seulement)

Notes

⁴ Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour un arrêt de croissance optimal des parties aériennes, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Le **NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D** inhibe efficacement la capacité du plant levé de faire concurrence à la culture. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

⁵ Appliquer lorsque la mauve à feuilles rondes est au stade de 2 à 6 feuilles (10 à 12 cm de hauteur) et en croissance active. Le **NUFARM BOOST HERBICIDE + 2,4-D** provoque l'arrêt de croissance de la mauve, mais pourrait ne pas réduire la population globale.

NOTE : S'assurer que le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est complètement en suspension avant d'ajouter 2,4-D.

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide CORDON^{MD}	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 ^{re} feuille à la 6 ^e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 5 ^e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 6 ^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 ^e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement
	770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide CORDON + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 1 ^{re} feuille à la 6 ^e feuille, plus 3 talles (blé de printemps et dur); entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 5 ^e feuille, plus 2 talles (orge de printemps). Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 6 ^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 3 ^e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide CORDON	385 mL/hectare pour la sétaire verte seulement 770 mL/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) 840 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester à ce taux
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide CORDON, tout en maintenant l'agitation, suivi de MCPA Ester 500. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul : sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et folle avoine, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 840 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD*	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille. Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare

ACCORD	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes indiquées ci-après 165 grammes/hectare pour la sétaire verte 67 grammes/hectare pour le gaillet et le laiteron potager								
Adjuvant : MERGE seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0 % v/v)								
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter Accord, suivi de l'adjuvant Merge. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.									
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que : <table> <tr> <td>sétaire verte</td><td>1-5 feuilles, 2 talles</td></tr> <tr> <td>échinochloa pied-de-coq</td><td>1-5 feuilles</td></tr> <tr> <td>lin spontané</td><td>1-8 cm</td></tr> <tr> <td>gaillet</td><td>1-4 verticilles</td></tr> </table>		sétaire verte	1-5 feuilles, 2 talles	échinochloa pied-de-coq	1-5 feuilles	lin spontané	1-8 cm	gaillet	1-4 verticilles
sétaire verte	1-5 feuilles, 2 talles								
échinochloa pied-de-coq	1-5 feuilles								
lin spontané	1-8 cm								
gaillet	1-4 verticilles								
NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette d'Accord pour connaître les restrictions sur la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions d'utilisation et les autres restrictions.									
Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.									

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide CORDON	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé pour le fourrage seulement) NON CONTRE-ENSEMENCÉS DE CULTURES FOURRAGÈRES	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille (blé de printemps et blé dur) ou entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 4 ^e feuille (orge). Voir ci-après pour les stades appropriés des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
ACCORD	67 grammes/hectare pour le gaillet seulement
Herbicide CORDON	0,77 litre par hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide CORDON. L'adjuvant Merge n'est pas nécessaire dans ce mélange en réservoir. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que : folle avoine, sétaire verte, échinochloa pied-de-coq (stades de la 1 ^{re} feuille à la 6 ^e feuille jusqu'à l'apparition de la troisième talle), gaillet (1 à 4 verticilles)	

NOTE : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps et blé dur) ou dans les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

NUFARM BOOST HERBICIDE + Herbicide Fluroxypyr Nufarm + 2,4-D Ester 700		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.		
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, non contre-ensemencés de légumineuses		
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 4 ^e feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4 ^e feuille/verticille pour les mauvaises herbes.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
NUFARM BOOST HERBICIDE		20 grammes/hectare
	Herbicide Fluroxypyr Nufarm	0,30 L/ha
	2,4-D Ester 700	0,42 L/ha
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE		2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide Fluroxypyr Nufarm, suivi de 2,4-D Ester 700, et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.		
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES		
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).		
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.		

NUFARM BOOST HERBICIDE + MÉLANGE EN RÉSERVOIR HERBICIDE ATTAIN^{MC}		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.		
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps, non contre-ensemencés de légumineuses		
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 4 ^e feuille et de la feuille étendard pour le blé de printemps (incluant le blé dur) ou l'orge de printemps, ou entre les stades de la plantule et de la 4 ^e feuille/verticille pour les mauvaises herbes.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
NUFARM BOOST HERBICIDE		20 grammes/hectare
	ATTAIN A (fluroxypyr)	Attain A – 0,30 L/ha
	ATTAIN B (2,4-D ester)	Attain B – 0,50 L/ha
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE		2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter Attain A, suivi de		

Attain B et enfin du surfactant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par **le NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le gaillet (excluant le gaillet résistant aux herbicides du Groupe 2).

NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET ORGE DE PRINTEMPS

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide AXIAL* 100EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 6 ^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 ^e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
ADIGOR* ou MERGE* (adjuvants)	700 mL/hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide AXIAL 100 EC, Adigor ou Merge, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
NOTE : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application.	
NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide AXIAL 100 EC + MCPA Ester 500	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	

CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la feuille étendard. Pour les mauvaises herbes graminées, appliquer entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 6 ^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4 ^e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100 EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement 600 mL/hectare pour : folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, alpiste des Canaries spontané et panic millet
MCPA Ester 500	560 mL/hectare pour le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) 700 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA ester à ce taux
ADIGOR ou MERGE (adjuvants)	700 mL/hectare
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide AXIAL 100 EC, puis MCPA Ester 500 et enfin Adigor ou Merge, tout en maintenant l'agitation. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 700 mL/hectare, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 560 mL/hectare, ainsi que folle avoine, avoine spontanée, sétaire verte, sétaire glauque, ivraie de Perse, alpiste des Canaries spontané et panic millet.	
NOTE : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître dans la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide BANVEL* II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement, non contre-ensemencés de plantes fourragères	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille (blé de printemps et orge de printemps) ou entre les stades de la plantule et de la 8 ^e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide Banvel II	0,110 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : Mélanger d'abord le **NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2).

NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître dans les champs traités moins de 7 jours après l'application.

NUFARM BOOST HERBICIDE + CURTAIL* M

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir du stade de croissance de la 3^e feuille complète (blé de printemps et orge de printemps).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
CURTAIL M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : Mélanger d'abord le **NUFARM BOOST HERBICIDE**, puis ajouter Curtail M, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoissant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le **NUFARM BOOST HERBICIDE** seul, ainsi que le chardon des champs¹ et la renouée liseron².

Notes

¹ Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés.

² Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5^e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

NUFARM BOOST HERBICIDE + LONTREL* 360

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement.

CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir entre les stades de la 3^e feuille et de la feuille étendard (blé de printemps et orge de printemps).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
LONTREL 360	0,21 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter Lontrel 360, tout en maintenant l'agitation, suivi de l'adjuvant. Un agent antimoissant peut être nécessaire. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que le chardon des champs ¹ (suppression saisonnière) et la renouée liseron ² .	
Notes ¹ Appliquer lorsque la majorité des plants sont levés et en croissance active. Pour une suppression optimale, appliquer lorsque les plants ont au maximum 15 cm de hauteur, avant le stade du bourgeonnement, et avant que le couvert végétal n'empêche de bien couvrir les mauvaises herbes. Les plants qui lèvent après le traitement ne sont pas supprimés. ² Appliquer sur la renouée liseron en pleine croissance au stade du cotylédon et de la 5 ^e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions environnementales difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + LONTREL 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER	
ENDROIT : Ouest du Canada seulement.	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3 ^e feuille jusqu'à tout juste avant la feuille étandard (avant l'épiaison).	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Lontrel 360	0,21 litre/hectare
Choisissez l'un des produits suivants :	
1) MCPA ester (500 g/L)	0,84 litre/hectare
2) 2,4-D ester (600 g/L)	0,7 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE	2 L/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE dans de l'eau fraîche, puis ajouter Lontrel 360, suivi de 2,4-D ester ou de MCPA ester, et enfin de l'adjuvant. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que le chardon des champs ¹ , la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs.	
Note ¹ Procure une suppression saisonnière du chardon des champs.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Toutes les autres mauvaises herbes supprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que le gaillet.	

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide SIGNAL^{MD}	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2 ^e feuille jusqu'à la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaires verte
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 L (0,25 % v/v) pour le faible taux d'herbicide SIGNAL
	3,2 L/1000 L (0,32 % v/v) pour le taux élevé d'herbicide SIGNAL
MÉLANGE : Mélanger d'abord l' NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l' NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que la folle avoine et la sétaires.	

NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA ESTER 500 + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 3 ^e feuille et de la feuille étendard. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 6 ^e feuille, avant l'apparition de la 4 ^e talle, et sur la sétaires verte entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 5 ^e feuille, avant l'apparition de la 3 ^e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
MCPA ESTER 500	0,84 à 1,1 litre/hectare ou 0,56 litre/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide SIGNAL, suivi de MCPA Ester 500, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Sétaire verte¹ Folle avoine
PLUS les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE, et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr spontané (c.-à-d. le canola Clearfield) (stades de 2 à 4 feuilles) à raison de 0,56 L par hectare. Note ¹ On peut observer une réduction du degré de suppression de la sétaire verte avec le mélange en réservoir NUFARM BOOST HERBICIDE + MCPA Ester 500 + herbicide SIGNAL.

NUFARM BOOST HERBICIDE + ACCORD + herbicide SIGNAL	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (incluant le blé dur) seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque la culture est entre le stade de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille. Appliquer sur la folle avoine en croissance active, entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 6 ^e feuille, avant l'apparition de la 4 ^e talle, et sur la sétaire verte entre les stades de la 1 ^{re} feuille et de la 5 ^e feuille, avant l'apparition de la 3 ^e talle. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide ACCORD	67 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	230 mL/hectare
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter Accord, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que la folle avoine, la sétaire verte et le gaillet (1 à 4 verticilles).	
NOTE : Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.	

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)

NUFARM BOOST HERBICIDE + herbicide SIGNAL + herbicide BANVEL II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la Rivière de la Paix) seulement	
CULTURE(S) : blé de printemps (excluant le blé dur) seulement, non contre-ensemencé de légumineuses	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 2 ^e feuille et de la 5 ^e feuille pour le blé de printemps ou entre les stades de la plantule et de la 8 ^e feuille pour le kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
NUFARM BOOST HERBICIDE	20 grammes/hectare
Herbicide SIGNAL	0,230 L/ha
Herbicide Banvel II	0,110 L/ha
Adjuvant Enhance Nufarm	2,5 L/1000 litres de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)
MÉLANGE : Mélanger d'abord le NUFARM BOOST HERBICIDE , puis ajouter l'herbicide Banvel II, suivi de l'herbicide SIGNAL, et enfin de l'adjuvant Enhance Nufarm. Consulter la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour obtenir les directives générales. Utiliser un volume de pulvérisation de 55 L/ha.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le NUFARM BOOST HERBICIDE seul, ainsi que le kochia à balais (excluant le kochia à balais résistant aux herbicides du Groupe 2), la sétaire verte et la folle avoine.	
NOTE : Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application.	

USAGES LIMITÉS

PLANTULES ET PEUPELEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que **NUFARM AGRICULTURE INC.** dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, **NUFARM AGRICULTURE INC.** n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

**PLANTULES ET PEUPLEMENTS ÉTABLIS DE CERTAINES ESPÈCES DE GRAMINÉES DESTINÉES
UNIQUEMENT À LA PRODUCTION DE FOURRAGE ET DE SEMENCES**

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer 20 grammes de **NUFARM BOOST HERBICIDE** par hectare, avec AGRAL 90, AG-SURF, CITOWETT PLUS ou LIBERATE à raison de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette).

Appliquer en postlevée sur les plantules et peuplements établis des espèces de graminées destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent
Brome inerme	
Agropyre élevé	Fétuque rouge traçante
Agropyre à chaumes rudes	
Fétuque élevée	Élyme lancéolé
Dactyle pelotonné	Agropyre du Nord
Agropyre à crête	Agropyre de l'Ouest
Agropyre intermédiaire	

Appliquer en postlevée sur les graminées établies suivantes destinées uniquement à la production de fourrage et de semences :

Pâturin des prés

Le **NUFARM BOOST HERBICIDE** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour le **NUFARM BOOST HERBICIDE** utilisé seul. Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance et mesurent moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées. Appliquer uniquement avec de l'équipement terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance. Les graminées susmentionnées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement. Consulter les sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'utilisation et sur les directives d'application et de mélange.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Précautions relatives au mélange :

Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il peut perdre de son efficacité. Si le mélange a reposé dans le réservoir pendant un certain temps, il est nécessaire de bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications.

Utiliser la préparation du **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la préparation contenant l'herbicide ASSERT dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si la solution de pulvérisation repose sans agitation, bien agiter pour remettre le **NUFARM BOOST HERBICIDE** en suspension avant de reprendre la pulvérisation.

NOTE : Ne pas mélanger le **NUFARM BOOST HERBICIDE** avec des engrais liquides, des substances qui contiennent du bore ou des substances qui libèrent du chlore libre. Le mélange du **NUFARM BOOST HERBICIDE** avec l'un de ces composés produirait une substance insoluble dans le réservoir.

Directives de mélange :

Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 55 L par hectare.

1. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
2. Ajouter la quantité requise de **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans le réservoir avec le système d'agitation en marche. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.
3. Une fois que le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est entièrement dissous et en suspension, les autres composants du mélange en réservoir peuvent être ajoutés tout en continuant de remplir le réservoir d'eau. L'ordre approprié pour l'ajout des composants du mélange

en réservoir est le suivant :

- a. formules granulées;
 - b. concentrés émulsifiables;
 - c. adjuvants (l'adjuvant recommandé doit être ajouté afin d'améliorer le mouillage et l'action par contact).
 - d. Si le mélange en réservoir comprend un agent de contrôle de dérive, celui-ci doit être ajouté en premier.
4. Consulter les mélanges en réservoir particuliers dans la section **MODE D'EMPLOI** de cette étiquette pour connaître l'ordre de mélange et les autres directives de mélange.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir d'eau fraîche tel qu'indiqué à l'étape 1 et poursuivre avec les étapes suivantes. Les concentrés émulsifiables peuvent rendre plus difficile la dispersion du **NUFARM BOOST HERBICIDE**. C'est pourquoi le volume restant d'un mélange précédent doit être inférieur à 10 % du volume du réservoir du pulvérisateur.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Précautions relatives au nettoyage :

MISE EN GARDE : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit fermé.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN Puits OU D'UNE SOURCE D'EAU, OU À CÔTÉ DE VÉGÉTATION À PRÉSERVER.

Directives de nettoyage :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à d'autres cultures que le blé, l'orge du printemps ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace du **NUFARM BOOST HERBICIDE** dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir et drainer complètement le puisard. Enlever toute contamination sur la partie extérieure de l'équipement de pulvérisation en lavant avec de l'eau propre.
2. Pulvériser les parois intérieures du réservoir (y compris le couvercle) avec de l'eau propre en utilisant un volume correspondant à au moins 10 % à celui du réservoir. Ajouter de l'ammoniac domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniac) à raison de 1 L/100 L d'eau, ou du produit nettoyant ALLCLEAN (ou tout autre produit nettoyant similaire approuvé) dans le réservoir. Faire circuler l'eau dans les conduites, y compris les conduites de dérivation, pendant au moins deux minutes. Bien purger la rampe et vider le pulvérisateur. Drainer complètement le puisard.
3. Répéter la deuxième étape. Pour ce rinçage, l'ajout d'ammoniac domestique ou d'un autre produit nettoyant n'est pas nécessaire.

4. Enlever les crépines, les buses, les têtes et les tamis et nettoyer séparément dans un seau contenant une solution d'eau et d'ammoniac.

Si l'on utilise uniquement de l'ammoniac comme produit nettoyant, le rinçat peut être appliqué sur les cultures mentionnées sur la présente étiquette. Ne pas excéder la dose d'emploi maximale mentionnée sur l'étiquette. Si un autre produit nettoyant est utilisé, consulter l'étiquette du produit nettoyant pour connaître les instructions d'élimination du rinçat. Si aucune instruction n'est donnée, éliminer le rinçat sur place ou à une installation d'élimination des déchets approuvée.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le **NUFARM BOOST HERBICIDE** est un herbicide du Groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes au **NUFARM BOOST HERBICIDE** et à d'autres herbicides du Groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru.

Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, utiliser **NUFARM BOOST HERBICIDE** ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre

herbicide.

- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou au www.nufarm.ca.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer dans la maison ni autour de celle-ci. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

®/*Tous les produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives.